

<p>Compte-rendu CTSD Bilan de rentrée Jeudi 28 novembre 2019</p>
--

Avant de commencer le déroulé du CTSD, l'IA a souhaité nous transmettre le dossier qu'il donne aux maires dans les réunions. En effet, en ce moment, il rencontre les maires dans l'ensemble des territoires de notre département : Moûtiers, St Jean de Maurienne, Albertville, Modane, La Motte Servolex, Aix les Bains et Montmélian

Déjà 5 réunions ont eu lieu et il en reste 2. Ces réunions se déroulent deux fois par an. Les sujets évoqués avec eux sont:

- la scolarisation des 3 ans.
- l'instruction dans les familles (car les maires doivent faire les premières enquêtes).
- les conventions ruralités
- l'opération « Petits déjeuners » et lutte contre la pauvreté
- le dispositif « devoirs faits » et d'aide aux devoirs
- la préparation de la carte scolaire
- l'aménagement des locaux scolaires (l'IA souhaite apporter des éclairages pédagogiques avant d'éventuels travaux dans les écoles). Le SE-Unsa en a profité pour rappeler qu'il serait intéressant de diffuser aux maires le guide construction élaboré par le CHSCT de la Savoie.

Les organisations syndicales SE-UNSA, SNUIPP, FO ont fait le choix d'un texte commun autour de 3 points :

"Suite aux nombreuses remontés de terrain, l'ensemble des organisations syndicales tenaient à vous exprimer ici, de manière commune, notre position sur les 3 points suivants :

- **Sorties Sco** : Comme la réglementation actuelle le prévoit, nous soutenons les collègues qui maintiennent de bon droit l'utilisation du formulaire papier.
- **Visites CP / CE1** : malgré le discours « rassurant » de l'institution, les visites sont vécues comme une intrusion, comme une remise en question de leurs compétences et qualifications professionnelles. Nombre d'entre eux ne souhaitent pas subir ces visites, ni remplir le questionnaire (tracas administratif et paperasserie supplémentaire). Ensemble, nous réaffirmons que les collègues, qui ne le veulent pas, peuvent refuser ces visites.
- **Animation pédagogique supplémentaire** en plus des 18 H obligatoires, nous savons combien nos collègues ont besoin de temps pour se concerter et travailler en équipe. Nous demandons de bien vouloir faire en sorte que ces 3 heures supplémentaires sous forme d'animation pédagogique soient proposées et effectuées sur la base du volontariat. "

Section de Savoie

Réponses de l'IA

- **sorties scolaires** : Un Groupe de Travail sera réuni pour tester le fonctionnement du logiciel (groupe de travail le 19 décembre). L'IA-DASEN « comprend les directeurs », mais puisque la Haute-Savoie l'utilise... En revanche, il insiste sur l'utilité d'une telle procédure en cas d'accident lors de la sortie. Pour le SE-Unsa, les applications doivent servir à faciliter la tâche des personnels et il semble que c'est tout le contraire...
- **les visites en CP/CE1** : les visites pourront être refusées. Pour cela, les collègues doivent faire remonter leur refus à leur IEN. Cependant, l'IA-DASEN déplore que ces pratiques puissent mettre les enseignants et/ou les CPC mal à l'aise, ce qui est révélateur du travail restant à accomplir pour la confiance entre hiérarchie et enseignants. Pour le SE-Unsa, il ne suffit pas de faire des incantations autour de la confiance... le Ministère ou le gouvernement s'empressent de mener des attaques contre l'école et la fonction publique (retraite, loi fonction publique, gel des salaires, injonctions diverses et variées...)
- **la possibilité que les 3h d'animations pédagogiques (hors modules obligatoires) soient utilisées pour des concertations d'équipe** : ces 3h au choix permettent de diversifier l'offre de formation en dehors du français et des mathématiques. Malgré notre insistance et les arguments avancés, l'IA-DASEN refuse la demande des représentants des personnels en mettant en avant la nécessité d'équité territoriale. Les représentants du personnel ont redit que c'est un temps de travail supplémentaire alors que les enseignants ont besoin de temps pour travailler et se concerter dans les écoles... Le SE-Unsa est intervenu pour parler d'un « hold-up » auprès des collègues. En effet, ces deux ½ journées étaient des journées de pré-rentrée (il y a encore quelques années). Les enseignants sont déjà présents dans les écoles au-delà de la journée de pré-rentrée existante... Il paraît inadmissible qu'ils soient encore obligés de faire 2 ½ journées supplémentaires...

Autres points abordés suite aux questions des représentants du personnel :

Mise en place d'une journée de décharge supplémentaire pour les directeurs.trices :

L'IA-DASEN est interrogé sur la mise en place de la journée de décharge supplémentaire octroyée aux directeurs par une annonce ministérielle. Cette journée sera effectivement octroyée en décembre ou en janvier, quitte à supprimer des formations ou à laisser des classes non remplacées. Encore une fois, on voit bien la limite du système, le Ministère accorde ses journées sans moyens supplémentaires donnés... De plus, cette journée de décharge ne doit pas être la seule réponse aux difficultés et la charge de travail supportées par les directeurs.trices d'école.

Section de Savoie

Etat du remplacement :

Suite à la demande des représentants des personnels, l'administration communique sur l'état du remplacement : « c'est tendu » dans certaines circonscriptions (Moûtiers) et le recrutement de 4 contractuels est en cours. **L'IA-DASEN a été obligé de supprimer de nombreux moyens de remplacement en 2 ans sur notre département (toujours faute de moyen) et ce sont bien les enseignants qui vont en subir les conséquences sur le terrain...**

Accompagnement des élèves en situation de handicap

Un point est réalisé sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap : à ce jour, 45 élèves (1^{er} et 2nd degrés confondus), n'ont pas encore d'AESH, soit 10 ETP. **Le SE-UNSA est intervenu pour redire que lorsqu'il manque un AESH la situation est souvent très difficile, voire insupportable à gérer pour l'enseignant et à fortiori pour toute l'équipe de l'école.** Il peut en découler des problèmes de santé des personnels (burn out...). **L'IA-DASEN nous dit qu'il lui manque l'aval du rectorat pour embaucher : il n'y a pas de moyens pour l'instant. Pour le SE-Unsa, ceci est encore une fois inadmissible.**

Remboursement des frais de déplacement des enseignants référents :

Le SE-UNSA interroge l'administration sur le remboursement des frais de déplacement des enseignants référents. En effet, nous avons appris que la MDPH se désengage pour le paiement des frais de déplacement des enseignants référents. Le DASEN remercie les enseignants référents pour leur implication. Madame Rebière indique qu'il n'y aura pas de souci jusqu'en mars avril mais qu'après il y aura nécessité de renégocier les conventions. La question a été transmise au rectorat.

Rythmes scolaires et semaine de 4 jours :

Concernant les rythmes scolaires, les élus du personnel interrogent l'administration sur le renouvellement de la procédure dérogatoire qui autorisait la semaine de 4 jours. En effet certaines communes arrivent au bout des 3 ans.

Réponse de l'administration : Des courriers sont partis dans les mairies en début de semaine pour les informer qu'il fallait faire une demande de renouvellement pour le 14 février 2020 dernier délai. Il s'agit d'une procédure administrative de renouvellement. Elle sera validée au CDEN d'avril. Pour l'IA-DASEN, il faut donc que ce point soit traité au 2^{ème} conseil d'école (pas de nécessité de faire un conseil d'école extraordinaire). **Le SE-Unsa demande qu'un courrier soit envoyé aux directeurs.trices des écoles, qui sont tout de même les premiers concernés.ées.**

Fiches Santé Sécurité au Travail (SST) :

Le SE-UNSA est intervenu pour demander à l'administration d'être vigilante au retour fait aux personnels qui déposent une fiche SST. Il rappelle que lorsqu'un enseignant a adressé cette fiche à son IEN, celui-ci doit répondre dans un délai de 15 jours et ensuite transmettre la fiche au CHSCT-Départemental. **Il n'est pas admissible qu'une fiche reste sans réponse.**

Section de Savoie

Date du CDEN bilan de rentrée le 20 décembre 2019

Les représentants du personnel sont intervenus pour dénoncer cette date déjà bien trop tardive pour faire un bilan de rentrée. De plus, celle-ci met en difficulté les représentants du personnel qui sont avant tout des enseignants et donc en classe. Or, ne pas être présent le dernier jour avant les vacances de Noël n'est pas envisageable... Suite au courrier de l'ensemble des organisations syndicales, l'IA-DASEN a modifié cette date (le CDEN se déroulera le 17 décembre).

Réunion IEN/directeurs.trices et comité départemental :

Le ministère a demandé aux IA-DASEN d'organiser des rencontres entre les directeur-trices et les IEN dans toutes les circonscriptions. Aussi, il a été demandé aux IA-DASEN d'organiser un comité départemental (avant les vacances) pour « résumer » ce qui sera remonté des réunions IEN/directeurs.trices. Tout ceci pour envisager quelques pistes de « simplification ».

Suite à une question du SE-UNSA quant à la date de ce premier comité, l'IA-DASEN reconnaît ne pas avoir pensé à la fixer: il se tiendra donc certainement pas avant janvier.

Encore une fois, ceci est bien trop tardif par rapport à l'urgence qu'expriment les directeurs.trices.

Signalisation de radicalisation

Suite à une question d'un représentant du personnel, l'IA-DASEN annonce qu'il y a 2 cas de radicalisation de familles signalés dans le département dans les 1^{er} et 2nd degrés. Les représentants du personnel demandent que les enseignants ayant fait un signalement puissent être informés des suites données. L'IA-DASEN assure que tout est traité de façon anonyme et qu'un point est effectué tous les 15 jours entre la secrétaire générale et le Préfet.

Instances de la carte scolaire en lien avec les élections municipales

L'IA-DASEN nous confirme qu'avec les élections municipales, aucune instance, ni communication n'aura lieu avant le 22 mars qui est la date du second tour. Même si nous pouvons en comprendre la raison, ceci va considérablement réduire le temps de traitement de l'ensemble des actions de gestion des personnels... Plus on retarde la carte scolaire, plus les opérations de mouvement vont se tenir tardivement.